

**INSTRUCTIONS POUR LES PAROISSIENS DE ST-STEPHEN – Mises à jour 26 mars 2022**  
**PARTICIPATION AUX MESSES DU DIMANCHE**  
(PENDANT QUE LES EXIGENCES DE SANTÉ PUBLIQUE COVID-19 SONT EN VIGUEUR)

**Préconditions pour la participation**

- Les personnes ayant des problèmes de santé de quelque nature que ce soit sont exemptées de l'obligation de participer à la messe, comme toutes les personnes âgées de 65 ans et plus.
- Suivez les [instructions provinciales pour l'auto-isolement](#) si vous avez été en contact avec une personne touchée par COVID-19.
- Restez à la maison si vous avez des symptômes de grippe.

**Avant de venir à la messe**

- Aucun paroissien n'est autorisé à rentrer dans la sacristie avant, pendant ou après la messe, sauf à utiliser les toilettes de manière exceptionnelle
- Le jubé est fermé à tous les paroissiens.
- Il y aura des copies de Prions et Église disponibles pour la messe.
- Il est obligatoire que tous les paroissiens âgés de 10 ans et plus portent un masque à 3 épaisseurs (comme les masques en papier bleu) à l'intérieur de l'église **en tout temps** sauf pour recevoir la communion. **Les exceptions se feront selon les critères publiés sur le site Web : [Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).**

**Assister à la messe**

- Les limites du nombre de personnes autorisées à l'intérieur des lieux de culte sont fixées par le gouvernement du Québec et sont susceptibles d'être modifiées à mesure que les niveaux de risque de Covid-19 changent. **Veillez consulter le site Web de St Stephen ou contacter le bureau pour vérifier les limites de présence actuelles.**
- Afin d'accommoder tous les paroissiens qui souhaitent assister à la messe, un certain nombre d'approches différentes peuvent être utilisées en fonction des restrictions de présence. Celles-ci seront annoncées sur le site Web de St. Stephen et dans le bulletin régulier.
- Les paroissiens doivent se stationner dans le terrain de stationnement paroissial de l'autre côté de la rue, sauf pour les paroissiens ayant des problèmes de mobilité ou d'accessibilité.
- Arrivez environ 10 à 15 minutes avant la messe pour que l'entrée puisse se faire de façon ordonnée.
- Entrez par la porte latérale ouest.
- Les paroissiens doivent se désinfecter les mains à l'entrée de l'église et observer les règles d'hygiène et d'éloignement physique.
- Les paroissiens doivent s'asseoir sur les sièges qui leur sont attribués pendant la durée du service.
- Les paroissiens doivent respecter leurs distances lorsqu'ils se déplacent dans et autour de l'église et suivent les instructions et la signalisation. Touchez le moins possible de choses dans l'église. Les enfants doivent rester dans leur banc familial.
- La communion ne sera donnée que dans la main et peut être donnée à votre banc ou via l'allée centrale selon les consignes de santé publique. Les gens ne devraient consommer l'hôte qu'une fois qu'ils ne font plus face au prêtre.
- Le chant est autorisé mais les paroissiens doivent le faire doucement, avec un masque.
- Les paroissiens peuvent déposer leurs enveloppes ou dons pendant la collecte OU ils peuvent faire un don en ligne en suivant les liens sur le site Web.

- Veuillez prendre tous les papiers, masques, autres effets personnels et votre copie de Prions en Église avec vous lorsque vous partez. **Les masques, gants et mouchoirs en papier doivent être jetés à la maison.**

## **NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE**

En plus de vous demander de suivre ces instructions lorsque vous venez à la messe, nous aimerions vous dire que nous avons besoin de plus de bénévoles pour nous aider à :

- Accueillir les paroissiens comme huissier pour aider pendant les messes et services
- Nettoyer l'église entre les messes et pour d'autres événements tels que les funérailles

Si vous pouvez donner un coup de main, veuillez envoyer un courriel à [ststephens1879@gmail.com](mailto:ststephens1879@gmail.com) ou contacter un marguillier ou un membre du CPP indiqué dans le bulletin hebdomadaire.

Les protocoles à suivre ont été établis par l'archidiocèse de Gatineau conformément aux directives plus générales de santé publique du gouvernement du Québec.

Nous sommes toujours prêts à essayer d'améliorer la mise en pratique des directives qui nous ont été données. Si vous avez des commentaires ou des suggestions, veuillez envoyer un courriel à [ststephens1879@gmail.com](mailto:ststephens1879@gmail.com) ou contacter un marguillier ou un membre du CPP aux numéros indiqués dans le bulletin hebdomadaire.